



Collectif CGT des Agents des SDIS



Réunion filière SSSM à la DGSCGC du 11 juillet 2013

Pour la CGT : A. DARMEY, Inf L. HALOSSERIE et le Dr M. FISCHER

La CGT en sa qualité d' « autre organisation syndicale » a participé à la réunion relative à la filière SSSM inscrite à l'agenda de la DGSCGC.

Lors de nos interventions durant le débat, nous avons une fois encore précisé notre profond attachement à la fonction publique territoriale, précisant notre position sur les deux volets SSSM à savoir le cadre d'emploi des infirmiers SPP, et celui des pharmaciens et médecins SPP.

- **Pharmaciens et Médecins** : nous avons repris nombre des conclusions du rapport du groupe de travail relatif aux médecins territoriaux réalisé par le Conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale présenté le 24 avril 2013, pour lequel la CGT est largement représenté par notre camarade Claude MICHEL. Par ailleurs nous avons été surpris, par la réaction de la Direction Générale qui semblait découvrir ce rapport certes très récent.

Aujourd'hui la filière des pharmaciens et médecins est atypique, avec 4 grades contre 3 pour les médecins de la fonction publique territoriale et une progression de carrière lente.

Pour la CGT, un peu plus de 250 agents dans les SDIS de France, auraient tout intérêt demain à voir leur cadre d'emploi et grilles indiciaires coller aux quelques 5300 médecins de la FPT notamment pour ne pas être laissés à l'écart d'éventuelles évolutions favorables du statut de médecin de la FPT évoquées dans le rapport du groupe de travail. Le rapport préconise en particulier une fusion des grilles salariales des médecins de la Fonction publique territoriale et des Médecins Inspecteurs de la Santé Publique (MISP) « Il faut se diriger vers une grille identique pour l'ensemble des médecins, quel que soit le versant de la fonction publique, avec un bornage indiciaire devant être cohérent avec la proposition de Madame la Ministre de la Santé, Marisol TOURAINE, d'une garantie de revenu mensuel de 4 600 euros pour les jeunes médecins s'installant en zone rurale. » (Extrait des conclusions).

Si les médecins SPP restent dans leur statut particulier, ils pourraient se voir exclus de toutes les avancées de leurs homologues de la fonction publique territoriale.

- **Infirmiers** : la situation est catastrophique, le retard est énorme, et ce n'est pas faute au fil des CAP de dénoncer les aberrations. Aujourd'hui alors que les infirmiers de la fonction publique territoriale devaient se prononcer sur leur choix de passage en catégorie A, avant le 01/07/13, suite à la parution du décret n° 2012-1420, du 18 décembre 2012, aucune disposition n'a été prise pour les ISPP. Nous avons une nouvelle fois prévenu, même si autour de la table tous se persuadent que les officiers conserveront la catégorie active, qu'aujourd'hui le risque est grand de la voir retirer aux infirmiers SPP comme cela a été le cas pour la FP Hospitalière. Dès septembre, les projets de réforme du régime des retraites pourraient une fois de plus, mettre à mal les certitudes de certains sur la catégorie active.

Oui la CGT participe activement à ce groupe de travail en compagnie de deux camarades, un médecin et un infirmier, n'en déplaise à certains ! Les agents peuvent compter comme d'habitude sur notre force de proposition.

Alors qu'aujourd'hui, partout en France, l'application de la réforme de la filière, fruit du travail de la DASC, conduit à la désolation, la frustration et à la grève, si demain nous ne voulons pas laisser la dynamique faire des propositions contraires à nos valeurs de service public, vous pouvez compter sur notre omniprésence.

NB : <http://www.csfp.org/documents/042013/25041310161727Rapportgroupemedecins.pdf>